

L'AFD soutient l'agro-industrie

• Nouvelle ligne de crédit de 60 millions d'euros

• L'expertise de la Hollande au service des coopératives laitières

UNE nouvelle ligne de crédit vient d'être mise à disposition du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM). C'est la troisième du genre, après les deux autres intervenues en 2013 et 2015 affectées spécialement aux petites exploitations agricoles.

Financées par l'Agence française de développement (AFD), ces lignes visent à renforcer la stratégie globale du GCAM relative au marché des entreprises, notamment en milieu rural, et s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement financier de la phase 2 du plan Maroc Vert par le GCAM. Ce dernier veut ainsi réaffirmer son engagement en faveur du financement des PME de transformation et des TPME rurales. A ce titre, les dirigeants du



Tariq Sijilmassi, PDG du GCAM, et Eric Baulard, directeur de l'AFD, valident une nouvelle ligne de crédit dédiée au financement des PME de transformation et des TPME rurales. La signature a eu lieu sous le regard attentif des ministres marocain et français de l'Agriculture, Aziz Akhannouch et Stéphane Le Foll (Ph. YSA)

GCAM et AFD ont signé, jeudi 28 avril, une convention de 60 millions d'euros, en marge de la 11e édition du Salon international de l'agriculture au Maroc (Siam).

Paraphée par Tariq Sijilmassi, PDG du GCAM, et Eric Baulard, directeur de l'AFD, en présence des ministres marocain et français de l'Agriculture, Aziz Akhannouch et Stéphane Le Foll, cette nouvelle ligne de crédit est principalement dédiée au financement des PME de transformation et des TPME rurales. «Le crédit est couplé à une subvention de 500.000 euros qui sera gérée par le Centre d'études et recherches du Crédit Agricole du Maroc (CERCAM), en particulier pour l'élaboration d'une stratégie spécifique à la TPME rurale et à la mise en place d'un dispositif d'expertise et d'accompagnement non financier de celle-ci axé sur le renforcement des capacités de gestion», selon les termes de la convention.

L'autre convention validée lors du Siam par le patron du GCAM est celle portant sur l'amélioration des capacités techniques des coopératives laitières de la région de Doukkala clientes du groupe. Cette dernière est développée en partenariat avec les Pays-Bas. Elle est établie

dans la continuité de la signature de l'accord-cadre de coopération signé à l'occasion de la 10e édition du Siam, relatif au projet pilote de renforcement des capacités techniques des coopératives laitières dans la région de Doukkala.

En application de cette convention, le GCAM a mené avec l'ambassade de la Hollande une étude d'identification des besoins en assistance technique au niveau de la filière laitière de la région, pour analyser les contextes techniques et économiques de production laitière dans la zone d'intervention. Pour ses signataires, le nouvel accord vise la mise en œuvre des recommandations de l'étude d'identification. Concrètement, le Crédit Agricole s'engage à contribuer au financement du projet à hauteur de 10% du budget total qui lui est alloué, et ce, pour la mise à niveau des fermes pilotes à travers des petits investissements dans le réaménagement et l'équipement des étables. Il s'engage aussi à accompagner les coopératives laitières bénéficiant du projet, dans leurs besoins de financement pour l'acquisition de génisses de race améliorée et d'équipements d'origine néerlandaise. Pour sa part, l'ambassade des Pays-Bas au Maroc s'engage à mobiliser les meilleurs experts néerlandais spécialisés dans le domaine de la production laitière, financer leurs missions dans le cadre du projet pilote et assurer la gestion de leur contrat de prestation. Enfin, des voyages d'études aux Pays-Bas seront organisés au profit des 10 fermes pilotes. Ceci, afin de visiter des coopératives laitières, ainsi que des entreprises spécialisées dans l'élevage laitier et consolider leurs acquis et compétences. □

Y.S.A.



Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com